

ESTELITE BULK FILL Flow

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale ESTELITE BULK FILL Flow

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisation Identifiée **[Dispositif médical]** Matériau de restauration dentaire à base de résine. Pour les dentistes professionnels uniquement.

Utilisations Déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Identification de la société Tokuyama Dental Corporation
Adresse du Fabricant 38-9, Taitou 1-chome, Taitou-ku, Tokyo, Japan

Code postal 110-0016

Téléphone: +81-3-3835-2261

Fax +81-3-3835-2265

Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

Fournisseur

Identification de la société Tokuyama Dental Italy S.r.l.
Adresse du Fournisseur Via Chizzalunga, 1, 36066 Sandrigo, Vicenza, Italy
Code postal 36066

Téléphone: +39-0444-659650

Fax +39-0444-750345

Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence +33 1 40 05 48 48

Contacter Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris
Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg St Denis, Paris
le numéro de téléphone d'urgence: +33 1 40 05 48 48
numéro de téléphone: +33 1 40 05 43 28
numéro de télécopieur: +33 1 40 05 41 93
Adresse e-mail: cap.paris@lrb.aphp.fr
<http://www.centres-antipoison.net>

Centre national de réponse

Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Skin Irrit. 2 -H315 :Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 -H317 :Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2 -H319 :Provoque une sévère irritation des yeux.**2.2 Éléments d'étiquetage**Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
ESTELITE BULK FILL Flow

Pictogramme(s) de Danger

Mention(s) d'Avertissement
Mention(s) de DangerGHS07
Attention
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux..

Mention(s) de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

ESTELITE BULK FILL Flow

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
 Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

2.4 Autres informations

Contient:

(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXY-2,1-ETHANEDILOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE,
 2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE,
 (1-METHYLETHYLIDENE)BIS[4,1-PHENYLENEOXY(2-HYDROXY-3,1-PROPANEDIYL)]BISMETHACRYLATE,
 Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	% W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
COMPOSITE FILLER	-	-	30-50	Non classé.	-
REACTION MASS OF SILICON DIOXIDE AND ZIRCONIUM DIOXIDE	-	910-388-1 01-2119860534-36-0000	20-40	Non classé.	-
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS[4,1- PHENYLENEOXY(2-HYDROXY-3,1- PROPANEDIYL)]BISMETHACRYLATE	1565-94-2	216-367-7	5-15	Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE	109-16-0	203-652-6	5-15	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1- PHENYLENEOXY-2,1- ETHANEDILOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE	41637-38-1	609-946-4	1-10	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	GHS07
SILICATE GLASS	-	-	<5	Non classé.	
TITANIUM DIOXIDE	13463-67-7	236-675-5	<0.1	Acute Tox. 4 - H332 Carc. 2 - H351	GHS07 GHS08
MEQUINOL	150-76-5	205-769-8	<0.1	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0	204-881-4	<0.1	Aquatic Chronic 1 H410	GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
MEQUINOL	150-76-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		Facteur M (chronique) = 1	

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Généralités

Description des premiers secours : Les secouristes devront prendre des précautions appropriées pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Si les symptômes persistent consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

ESTELITE BULK FILL Flow

Contact avec la Peau	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion	Essayer de faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Information Générale	Aucune information disponible.
Contact cutané	Irritation cutanée. Eruption allergique.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Dioxyde de carbone ou poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés Non

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Gaz ou vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers Porter une combinaison de protection chimique pour les pompiers

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans un endroit frais et sombre (0–25°C, 32–77°F). Tenir à l'écart de la chaleur, de la lumière directe du soleil, des étincelles et des flammes nues.

Température de stockage 0-25°C

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Incompatibilité avec peroxydes organiques. Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

【Dispositif médical】 Matériau de restauration dentaire à base de résine. Pour les dentistes professionnels uniquement.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

ESTELITE BULK FILL Flow





Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			Comp,
MEQUINOL	150-76-5		5			
TITANIUM DIOXIDE	13463-67-7		10			en Ti

Région	Source
EU	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
France	Arrêté du 3 mai 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France
VLEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle.
Remarque	Remarques
IOELV	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

	Protection des Yeux	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Porter des lunettes de sécurité approuvées. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau	Porter des gants de protection. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).
	Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.
	Risques thermiques	En cas d'intervention, utiliser un appareil respiratoire autonome.
	Mesures d'hygiène	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau deviant contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Pâte
Couleur	Blanc-jaune, translucide jaune
Odeur	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Impossibilité technique d'obtenir les données.
Viscosité Cinématique	Non disponible.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Non disponible. Solubilité (Autre) : Non disponible.

ESTELITE BULK FILL Flow

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité et/ou densité relative	1.7
Densité de vapeur relative	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non disponible.
9.2 Autres informations	Non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Peut polymériser.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger contre les rayons solaires.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.

TITANIUM DIOXIDE(N° CAS:13463-67-7)Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

Cancérogénicité NTP Présomption raisonnable d'effets cancérogènes.

OSHA Carcinogenicity Non répertorié.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol(N° CAS: 128-37-0)Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC : CIRC Groupe 3

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogénicité NTP : Mâle: rat-négatif, souris-négatif

Femelle: rat-négatif, souris négatif

OSHA Carcinogenicity Non répertorié.

Toxicité pour la reproduction La méthode de calcul : Non classé.

L'allaitement La méthode de calcul : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes La méthode de calcul : Non classé.

cibles – exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes La méthode de calcul : Non classé.

cibles – exposition répétée

Danger par aspiration La méthode de calcul : Non classé.

11.2 Informations sur les autres dangers

Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé: Voir Rubrique 4.2.

ESTELITE BULK FILL Flow

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques Non classé.
 Toxicité - Poissons Non classé.
 Toxicité - Algues Non classé.
 Toxicité - le compartiment sédiment Non classé.
 Toxicité - Milieu terrestre Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
 Coefficient de partage Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

12.7 Autres effets néfastes

Inconnu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Général**

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Non applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une	Non indiqué
--	-------------

ESTELITE BULK FILL Flow

autorisation	
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Non applicable.
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL (128-37-0), 2-(2H-BENZOTRIAZOLE-2-YL)-p-CRÉSOL (2440-22-4), (1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXY-2,1-ETHANEDIYLOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE(41637-38-1)
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué
Directive 93/42/CEE du Conseil.	Ce produit est un dispositif médical, selon la Directive 93/42/EEC (MDD) qui est invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

Conseils en matière de formation :

S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Date de la Première Édition :

30-05-2016

Date de révision :

15-12-2022

Révision:

5

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS08: SGH: Danger pour la santé

GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Carc. 2 ; Cancérogénicité, Catégorie 2

Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

ESTELITE BULK FILL Flow

Mention(s) de mise en garde	<p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H351 Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
Acronyme	<p>ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures</p> <p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë</p> <p>CAS : Chemical Abstracts Service</p> <p>CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges</p> <p>DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)</p> <p>CE : Communauté Européenne</p> <p>EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes</p> <p>IATA : Association du transport aérien international</p> <p>GRV : Conteneurs semi-vmc</p> <p>OACI : Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p>IMDG : Code maritime international des produits dangereux</p> <p>VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme</p> <p>PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique</p> <p>PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)</p> <p>REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques</p> <p>RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses</p> <p>VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme</p> <p>STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles</p> <p>ONU : Nations Unies</p> <p>vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable</p>
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Dégagements de responsabilité	<p>Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cependant, elles ont été obtenues par des sources diverses, y compris des laboratoires indépendants, elles sont fournies sans garantie aucune concernant leur intégralité ou leur exactitude.</p> <p>Tokuyama Dental Corp. n'a pas tenté, par quelque moyen que ce soit, de cacher un aspect négatif quelconque relatif à la liste fournie ci-dessus, cependant cette dernière est fournie sans garantie aucune.</p>